



Le Courier du retraité de la Loire-Atlantique

Le poids des mots

Quotidiennement, des manipulations verbales gouvernementales insidieuses tentent de nous détourner des fondamentaux de nos acquis sociaux.

« *CNR (Conseil National de la Refondation)* », « *Consultation* » : E. Macron reprend le sigle du *CNR (Conseil national de la Résistance)* qui a esquissé les fondations de la Protection Sociale alors qu'il veut les détruire. Nous assistons à une parodie de dialogue social au mépris des revendications portées par les institutions civiles et les syndicats sur le bien vieillir, le modèle social, la santé...

« *mobilisation générale* » « *combat* » : Des slogans face aux enjeux écologiques avec des mesurettes déjà expérimentées, culpabilisantes pour chacune et méprisantes pour les 12 millions de précaires énergétiques. Pas de véritable fiscalité écologique. Aucun contrôle sur l'attribution des aides aux entreprises et leurs résultats contre les nuisances environnementales.

« *sobriété choisie* » : Quels choix pour la filière agricole, les collectivités publiques... face à la flambée des prix de l'énergie mettant en péril leur budget ? Rien contre les super profits des énergéticiens (Total : + 16 milliards de dollars en 2021 et 18 milliards de janvier à juin 2022) : ils ont signé une charte de « bonnes pratiques » !

« *Assurance chômage* », « *Allocation* » : Tout est prêt avec le projet de modulation des droits en fonction de la conjoncture économique pour que « l'assurance chômage », à l'origine gérée par les partenaires sociaux, se transforme en « allocation » minimale pour les plus pauvres. Son étatisation progresse encore avec la possibilité de légiférer par décrets.

Tandis que dans le dictionnaire gouvernemental, nos « pensions » issues de cotisations sociales sont proches d'être identifiées à des « allocations », continuons le combat contre la pauvreté chez les retraitées et pour engager un avenir plus serein pour les générations suivantes.

Monique Ramé



Manifestation à St-Nazaire pour la grève interprofessionnelle du 29/09/2022

RENCONTRE D'AUTOMNE FGR-FP 44

Jeudi 1^{er} décembre
à 9h30

Avec :

Albert DEAU
Délégué Régional

Ordre du jour :

- Activités départementales
- Situation sociale

Débat :

L'impact social de la crise énergétique

Avec la participation d'un militant d'ATTAC

Repas :

Inscription avant le 22 novembre avec le talon de la page 8

Réunion ouverte à tous-tes qui se tiendra à Nantes :

25, boulevard Prairie au Duc
Maison des syndicats
Place de la gare de l'Etat

Pour s'y rendre :

Bus : Bus 5 (Gare Sud-Hangar à Bananes) Arrêt Gare de l'Etat.

Tramway

Ligne 1 : Arrêts Chantiers navals ou Médiathèque

Lignes 2 et 3 : Arrêt Vincent Gâche puis Bus 5 (direction Hangar à Bananes).

Sommaire

Nous ne nous les oublierons pas !

Décédé·es cet été, nos ami·es, élu·es à la CED, font partie de l'histoire de la FGR, chacun·e à leur manière.



Bernard Colou

Il était à la fondation du SNUipp-FSU (secrétaire départemental) et de la FSU. A la retraite, il a contribué à la construction d'un syndicalisme de retraité·es, notamment à la FGR comme secrétaire départemental et délégué régional. Dans son parcours syndical, il mettait en actes son sens du rassemblement. De sa volonté de tisser des liens est né le « Pôle des retraités ». Ses interventions contribuaient à éclairer nos débats et à peser sur les orientations de la FGR. Son humanisme profond l'a entraîné vers divers engagements : PCF, MRAP, Mouvement de la paix, Comité du souvenir, ARAC, Libre Pensée...

Hélène Dejenne

Elle était engagée au SNES-FSU dont elle a été trésorière académique. Retraitee, elle a continué son investissement syndical : elle était assidue aux réunions retraité·es FSU et à la Commission Exécutive de la FGR 44 où elle siégeait depuis 18 ans. Femme de convictions, elle n'hésitait pas à s'exprimer afin d'apporter sa pierre à nos débats ou pour nous sensibiliser aux activités associatives dans lesquelles elle était impliquée (en commerce équitable, à la bibliothèque associative Paul Eluard qu'elle animait avec Jean-Jacques...). Fidèle militante, nous pouvions également toujours compter sur elle dans la rue.



Gérard Roulic

Militant au SNES-FSU, il en a été secrétaire départemental et secrétaire académique. A la CED de la FGR depuis 1999, il y a été présent jusqu'au bout. Habité d'une force militante, éducateur passionné, il voulait qu'on comprenne l'histoire de nos acquis sociaux pour mener un combat pluriel de transformation sociale : il fallait éveiller les esprits par la connaissance ! Contre l'oubli, il était attaché au Comité du souvenir, aux commémorations de la Résistance... Son combat militant l'avait amené à s'engager aussi au PCF, au Mouvement national de lutte pour l'environnement et à l'association « Vivre à Djinadio » (Mali)...

Commission exécutive départementale de la FGR-FP 44

BENOIT Jean-Pierre	5, Rue de Bellevue	44700	ORVAULT
BOURRIGAUD Marie-Anne	22, bis, rue de la Vrière	44240	LA CHAPELLE SUR ERDRE
CAMELIO Bernard	16, rue des Ecuyers	44700	ORVAULT
CHEREL Guy	4, rue des Lilas	44230	SAINT SEBASTIEN
DEJENNE Jean-Jacques	13, Bd du Val de Chézine	44800	SAINT-HERBLAIN
DUSSOUS Roland	Le Poteau	44640	CHEIX EN RETZ
EVENO jacqueline	6, rue Jacques Cassard	44470	THOUARÉ SUR LOIRE
GARNIER Michèle	23, Rue de la Frégate	44420	LA TURBALLE
HECKER Claudine	56, rue de la basse chênaie Nantes	44300	NANTES
JADE Gérard	12, rue Etienne Coutan	44100	NANTES
LECLERC Bernard	4, Impasse des Venêtes	44100	NANTES
LE DUFF Yves	La Barigaudais	44120	VERTOU
LE GAC Loïc	8, rue Aregnaudeau	44100	NANTES
LELOUP Ghislaine	16, rue Antonio Vivaldi	44130	FAY DE BRETAGNE
LERBEY Marc	23, rue du Champ Toury	44340	BOUGUENAIS
MAUXION Gilles	10, rue de la Louée	44120	VERTOU
MARCHAND Jean-Louis	19, Allée de la danse	44800	SAINT-HERBLAIN
MESNIER Anne	La Noë Brégeon	44430	LE LOROUX BOTTEREAU
MOREAU Liliane	30, Rue du Cimetière St Clair	44100	NANTES
PAUL-DI VINCENZO Eliane	3, Quai Saint Jacques	44420	LA TURBALLE
RAME Monique	14 bis, Chemin des Perdriaux	44120	VERTOU
RAYNAUD Marie-Claude	15, avenue des Epagneuls	44300	NANTES
ROUSSEL Diane	Avenue José Maria De Hérédia	44300	NANTES
TOURNARE Danièle	4, route du Blanchard	44220	COUËRON

Bureau départemental (en rouge) – **Nouveaux membres** (en gras-italique)



Arnaques en tous genres

Appels téléphoniques suspects

Des entreprises utilisent des numéros surtaxés pour faire payer les appels, les limiter... Leur répondre par message vocal ou SMS entraîne une surfacturation sur votre abonnement téléphonique à la durée ou à l'acte. Elle est reversée au détenteur de ce numéro. Des escrocs s'abonnent à de tels numéros pour gagner de l'argent en vous incitant à les rappeler. Vous recevezz (liste non exhaustive) :

- des appels raccrochant aussitôt ;
- un appel et/ou un SMS indiquant un problème avec votre carte ou compte bancaire incitant à rappeler votre banque ;
- un message vocal annonçant un gain à un jeu, l'arrivée d'un colis...

Soyez vigilant-e pour les numéros à **10 chiffres commençant par 08, à 4 chiffres commençant par 3 ou 10, à 6 chiffres commençant par 118** !

En cas d'abus avéré, signalez-le au 33700 par SMS ou connectez-vous au www.33700.fr. Les opérateurs pourront mener des actions auprès des sociétés concernées et **interrompre l'utilisation de ces numéros surtaxés**. Des opérateurs proposent une **option gratuite de blocage de vos appels vers les numéros surtaxés** : renseignez-vous auprès du vôtre et sensibilisez votre entourage. Le site de la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (site : economie.gouv.fr/dgccrf) conseille pour éviter les pièges.

Phishing ou hameçonnage

On tente d'obtenir du destinataire par un courriel ses **coordonnées bancaires** ou ses **identifiants de connexion à des services financiers** afin de lui **dérober de l'argent**. Le fraudeur·se n'hésite pas à utiliser **logos et chartes graphiques des administrations ou d'entreprises connues**.

- **On vous reproche de ne pas avoir réglé une facture**, les impôts ou l'électricité... et on vous menace de pénalités de retard voire de saisine de la justice.
- **On vous signale une erreur d'ordre financier en votre faveur** (impôts, banque...) et on vous oriente pour un remboursement.
- D'autres méthodes existent (fax en attente, cadeaux...)

Si un courriel vous semble douteux, **ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens** qu'il contient et supprimez-le.

Si vous réglez un achat en ligne et devez donc fournir des informations relatives à votre carte bancaire, **vérifiez que vous êtes sur un site web sécurisé dont l'adresse commence par « https »**.

Ne communiquez jamais d'informations confidentielles par mail.

Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ou d'une tentative d'escroquerie, signalez-le sur **signal-spam.fr**.

Monique Ramé

La pension de réversion

Certaines personnes ne demandent pas la pension de réversion à laquelle elles auraient droit. Pourtant, tous les régimes de retraite donnent la possibilité au conjoint·e de leurs affilié·es de la percevoir même si l'assuré·e décédé·e n'était pas retraité·e (calcul en fonction des droits acquis au décès). Seul·es les conjoints·es mariés·es et les survivants·es divorcés·es de l'assuré·e décédé·e peuvent en être bénéficiaires y compris si ce dernier·ère s'était remarié·e. Le montant de la pension de réversion est partagé au prorata de la durée respective de chacun des mariages. Les conditions (âge, durée de mariage, niveau de ressources...) varient d'un régime à l'autre.

Faire la demande

La demande peut se faire à tout moment auprès de la ou des caisses de retraite du défunt avec une adresse spécifique auprès du régime complémentaire des salariés·es (AGIRC-ARRCO) et des agent·es non titulaires de la fonction publique (IRCANTEC). Mais au-delà des 12 mois suivant le décès, la pension est versée à partir de la date de la demande sans ratrapage. Tout dossier de réversion validé auprès de la CNAV, de la MSA et du SSI donne lieu au versement de la réversion de base au plus tard au

bout de quatre mois. Les fonctionnaires peuvent avoir des droits à la RAEP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

Le formulaire peut être téléchargé sur les sites internet des régimes, retiré au guichet des caisses ou demandé par courrier. Dans tous les cas, il doit être renvoyé par la Poste. L'absence de réponse de la caisse au bout de 4 mois signifie le rejet de la demande.

Le groupement d'intérêt public (GIP) d'*Union Retraite*, regroupe 35 régimes (sur 42) sur son portail info-retraite.fr. Dès que vous indiquez le numéro de sécurité sociale du défunt, le site affiche automatiquement tous les organismes de retraite où une cotisation a été faite. Apparaissent alors les régimes d'affiliation de l'époux·se défunt·e susceptibles de verser une pension de réversion. Il faut scanner les justificatifs demandés et le dossier est adressé automatiquement aux caisses de retraite.

Ne pas oublier de renseigner un changement de situation pouvant modifier le montant de la réversion (ressources, achat immobilier, remariage ou concubinage...) pour ne pas avoir un trop perçu à rembourser !

Monique Ramé





La rentrée nous a trouvés en situation d'urgence sociale avec une vie rendue difficile par l'inflation alors que les dividendes des actionnaires ont explosé. La FGR a tenu sa place pour dénoncer la crise d'austérité subie par la population et les services publics en soutenant différents appels. Ce fut d'abord, le rassemblement du 22 septembre devant le CHU pour défendre les personnels et dire non au délitement accéléré du système de santé face à une politique publique de santé inquiétante. Puis le 28 septembre a eu lieu une mobilisation pour la défense de l'avortement dans le cadre d'une journée mondiale. Enfin le 29 septembre, la FGR a soutenu l'action interprofessionnelle pour le pouvoir d'achat, les pensions, les services publics... L'intersyndicale retraité·es 44 a mené une lutte exemplaire contre la fermeture de 5 domiciles collectifs pour seniors, gérés par le groupe VYV, aux côtés des familles de résident·es et des personnels : articles dans la presse, rendez-vous avec VYV et le Conseil départemental, rassemblement à la préfecture le 17 octobre et le 25 lors de la réunion des administrateurs du groupe. Ces actions de solidarité laisseront des traces, en particulier cette dernière pour poursuivre un mouvement de résistance contre la politique antisociale du gouvernement.

Monique RAMÉ

Collectif nantais pour le droit à la Santé

Tout médecin a prêté le Serment d'Hippocrate, ceci inclus : « Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire ».

Pourtant il est difficile de trouver des spécialistes conventionnés en secteur 1 dans l'agglomération nantaise. Hors CHU, tous les neurochirurgiens et urologues sont en dépassements d'honoraires, qui peuvent varier d'un praticien à l'autre, selon les spécialités et s'ils sont en secteur 2 avec OPTAM, « option tarifaire maîtrisée », ou en honoraires libres...

Le *Collectif Nantais pour le Droit à la Santé et à la Protection Sociale pour Toutes et Tous* a réalisé et diffusé, notamment autour des cliniques, un livret accessible sur internet * pour informer les patients : *Dépassements d'honoraires ? Osons en parler... et agir : non à une médecine à deux vitesses ! Êtes-vous bien informés ?*

Ce document reste utile mais des chiffres et des exemples précis permettraient d'argumenter et de mieux communiquer...

Le collectif lance une enquête pour l'agglomération nantaise afin d'établir des données précises. Pour qu'elle soit la plus complète possible, nous avons besoin de contributeurs. Il s'agit de recueillir des données sur le site ameli.fr par spécialités et par noms pour les mettre dans un tableau Excel, fourni. Si vous pouvez y participer, contactez Jean-Pierre Benoit : jpgbenoit@me.com.

Tout témoignage est également utile.

* Adresse : <http://coordination-defense-sante.org/wp-content/uploads/2018/10/Nantes-D%C3%A9C3%A9passements-dhonoraires-En-parler-et-agir-19-10-18.pdf>

Jean-Pierre BENOIT & Guy CHÉREL



Manifestation du 17 octobre contre la fermeture de domiciles collectifs

Pôle des retraité·es

Le Pôle des retraité·es est composé de l'ANR (Poste et Télécoms), la FNOM (Marine Nationale), l'UNRP (Police Nationale), l'UNPRG (Gendarmerie), l'UNSOR (sous-officiers) et de la FGR. Nous avons fait le bilan de notre adresse aux candidat·es des législatives qui ont peu répondu et avons décidé d'écrire aux député·es et sénateur·trices pour indiquer nos exigences :

- Pouvoir d'achat : Indexation des pensions sur les salaires, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, rétablissement de la demi-part fiscale, pas de pension inférieure au SMIC, revalorisation des pensions AGIRC/ARCO...
- Santé : Loi grand âge, perte d'autonomie financée dans le cadre de la sécurité sociale, création de postes dans le médico social et la santé.
- L'aide aux aidants : accès au répit, création de structures d'accueil, suppression de restes à charge...
- Services publics : des services publics de proximité, non à la dématérialisation à outrance.

Nous affirmons que le Pôle, porteur de valeurs démocratiques et sociales se mobilisera pour faire entendre la parole des retraité·es. Nous redisons notre volonté d'agir pour la défense de la Sécurité Sociale, de l'hôpital et de ses personnels sans oublier ceux des services à domicile en nombre insuffisant et sous payés.

Nous attendons des réponses et peut-être des propositions de rendez-vous !

Monique Ramé



Non aux fermetures de résidences !

En juin, Ouest-France a révélé, à l'initiative de familles de résidents, que les 5 domiciles collectifs seniors de Sautron, Saint-Herblain et Nantes gérés par le groupe mutualiste VYV (Harmonie Mutuelle, MGEN...) étaient menacés de fermeture : les résident·es ont été pressé·es de les quitter. Ils étaient très appréciés car à taille humaine et insérés dans leurs quartiers.

Suite à une déclaration de l'intersyndicale des retraité·es 44 dans Presse Océan, le groupe VYV, nous a donné rendez-vous le 21 septembre : ils ont tenté de convaincre de l'humanité de ces reclassements, principalement dans des EHPAD du groupe.

L'intersyndicale a été aussi reçue par madame Jean, Vice Présidente du Conseil Départemental, choquée d'avoir appris par la presse que le groupe vidait ces collectifs financés par le CD pour 900 000 euros par an. Elle est intervenue auprès du CA de VYV.

Notre intersyndicale a maintenu la pression en contactant les député·es, la Maire de Nantes et en manifestant le 17 octobre puis le 25 devant le siège de VYV lors d'un CA exceptionnel. Elle avait préalablement envoyé un argumentaire à tous les administrateurs. Les interventions de personnels ont démontré que les arguments sanitaires de VYV ne tiennent pas. Ce dernier a confirmé son choix qu'il motive par un déficit croissant de ces résidences, alors qu'il n'a pas demandé d'aide supplémentaire au département. Il est vrai que l'ARS des Pays de la Loire privilégie des structures

de 80 personnes minimum pour réduire le coût de l'assistance sanitaire... La fermeture de ces 5 résidences représentent 75 places en moins pour les personnes âgées !

Le prochain Conseil Départemental et Métropolitain pour la Citoyenneté et l'Autonomie abordera le Plan départemental de l'habitat 2022-2027. Un rapport de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) définit ainsi les domiciles collectifs : « *L'habitat inclusif constitue une forme "d'habiter" complémentaire au domicile et à l'accueil en EPHAD. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé* ». Les 5 collectifs correspondaient à cette définition. Ce rapport renvoie à ce texte (CNSA-2016) : « *La promotion de l'habitat inclusif appelle une plus grande visibilité et un portage fort par les pouvoirs publics permettant le virage inclusif que doit prendre la société pour être plus accueillante* ». Le projet d'avis du CDMCA soumis à approbation comporte : « *le CDMCA soutient la volonté d'offrir des solutions d'habitat diversifiées alliant la sécurité, l'adaptation du logement et l'accès à tous les services...* ». Nous serons attentifs à la manière dont cela se traduira concrètement.

Jean-Pierre Benoit

EHPAD dans les pays de la Loire

Les Pays de la Loire comptent 580 EHPAD, 178 en Loire-Atlantique dont plus de 90 % (74 % nationale) sont publics (53 %) ou privés associatifs (38 %) et non lucratifs, 9 % privés à but lucratif. Même s'ils n'ont pas à dégager des profits pour leurs actionnaires, les conditions de vie des résidents y sont parfois inquiétantes. Elles vont s'aggraver avec la politique d'économie budgétaire en prévision de l'augmentation de 2,1 % de la population d'ici 2027 des plus de 75 ans en Pays de la Loire (130 000 personnes).

L'évolution du budget alloué à la politique grand âge au niveau national « ne permet pas d'envisager la création de places nouvelles d'EHPAD », selon le projet régional de santé de l'ARS 2018-2022. Elle veut limiter les EHPAD de moins de 80 places trop coûteux (près de la moitié en Pays de Loire) et non sécuritaires pour « mutualiser » les dépenses. Donc regrouper souvent en zone rurale en éloignant des personnes de leur lieu de vie, de leur famille sans parler de l'attente pour obtenir une place. L'ARS fait avancer ses plans à marche forcée, les EHPAD publics ou associatifs dépendant de ses subventions et de celles du département. Elle feint d'ignorer les problèmes de

recrutement, de conditions de travail des personnels et de maltraitance institutionnelle qui s'en suivent. Dans le 44, la moyenne en personnel pour 1 résident est à 0,59 (0,8 nationale ; 0,7 régional). Les syndicats réclament 1 personnel pour 1 résident. Pourtant, une alternative à la disparition des petits EHPAD existe : en Loire-Atlantique, 7 établissements publics travaillent ensemble sans être sur un même site avec des équipes administratives fournies et un médecin coordinateur à temps plein.

L'ARS préconise le développement de « l'EHPAD à domicile » avec des Services infirmiers (SSIAD). Mais la difficulté de recrutement est la même qu'en EHPAD et les personnels peuvent être moins bien payés. Certains SSIAD travaillent avec des aides à domicile, moins chers que les infirmiers.

Selon un rapport de 2019, les collectivités et les syndicats, il faudrait inscrire dans la loi de financement de la Sécurité Sociale **10 milliards d'euros supplémentaires pour une politique grand âge**, dès 2023.

Monique Ramé



L'impôt Cible

Ah, les z'impôts... C'est la jungle, les impôts, mais pas pour tout le monde ! Il y a des Baloo et des Sher Kanh. Les délégués FGR au congrès de Dax en 2023 vont débattre de ce que pourrait être une fiscalité au service d'une justice sociale alors qu'E. Macron brouille les pistes à loisir au profit des actionnaires et creuse les inégalités.

Revenons aux fondamentaux

« Pour l'entretien de la force publique et les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés... Les citoyens ont le droit de constater, par eux mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la **consentir librement**, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26/08/1789).

Vous vous y retrouvez ? Pas toujours ! Et vous estimatez que d'aucuns prennent quelques libertés avec ces principes. Entre 80 et 100 milliards de fraude fiscale annuelle en France, faut bien que ça vienne de quelque part ! Bien sûr, il y a les bricolos qui trichent pour 3 francs 6 sous. Si dans son principe, c'est aussi répréhensible que les gros, ils n'atteignent pas les hauteurs des pros :

- Particuliers : sous déclaration de recettes, majoration des dépenses, avoirs détenus à l'étranger...
- Entreprises : Non reversement de la TVA ou de la retenue à la source. Minoration de l'Impôt sur les Sociétés : transferts artificiels des bénéfices du pays de réalisation à forte fiscalité vers celui d'implantation du siège social à fiscalité dérisoire (Irlande, Luxembourg, Delaware...).

D'autres profitent des cadeaux offerts par la législation actuelle : crédit d'impôt recherche sans contrôle, possibilité d'optimisation fiscale, disparition des « impôts de production » payés par les entre-

prises et les professionnels à destination des Collectivités Locales. Et puis la taxation à taux proportionnel fixe et réduit au lieu du barème progressif, comme tout le monde sur les revenus de capitaux mobiliers, les actions, obligations et des revenus du capital (Flat Tax à 30 %)

Alors, qu'est ce qu'il faudrait ?

Appliquer à la lettre la Déclaration de 1789 ? L'ambitionner mais rester conscient et pragmatique, tel est le projet de motion du congrès de la FGR. Reprenons-en les grandes lignes avec en lettres d'or, gravé au frontispice de l'édifice commun, le Consentement à l'impôt, pilier et origine des démocraties. L'impôt doit être juste, équitablement réparti, compréhensible et contrôlé.

On peut alors bâtir notre contrat social :

- Prééminence des impôts prenant en compte le pouvoir d'achat réel (taux d'inflation compris) et le patrimoine véritable détenu en fortune immobilière, placements financiers, œuvres d'art, forêts... des acteurs économiques (ménages, entreprises) : un impôt « personnalisé mais sans privilégiés».
- Réduire la part des impôts sur la consommation (TVA, énergie...) en tenant compte de la capacité réelle de paiement de l'acquéreur et de l'inflation pour privilégier les impôts directs (Impôt sur le Revenu, Impôt sur les Sociétés...) dans les recettes budgétaires de l'État. Actuellement, la part de la TVA représente 33 à 36 % des recettes de l'État contre environ 25 % pour l'Impôt sur le Revenu (IR) et 13 % pour l'Impôt sur les

Sociétés (IS).

Et ça se déclinerait comment ?

Impôts sur le revenu :

- Plus progressif et général sans taxation privilégiée et proportionnelle pour certaines catégories de revenus: imposer tous les revenus quels qu'ils soient au barème progressif ;
- Suppression de la CSG ;
- Remise à plat des niches fiscales pour ne retenir que celles qui ont un caractère social (474 niches).

Impôts sur les entreprises :

- Haute des taux de l'impôt sur les sociétés, avec une tranche super-majorée pour les « super profits » ;
- Maintien des contributions destinées aux Collectivités Locales (Taxe Habitation, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) afin qu'elles ne soient pas dépendantes du bon vouloir de l'État pour leurs budgets avec une prééquation entre riches et pauvres.

Impôts sur la consommation :

- TVA à taux zéro sur les produits essentiels (alimentation, santé, énergie...) avec mécanisme automatique de répercussion sur les prix afin d'en éviter la confiscation par les fournisseurs.

Fiscalité écologique :

- Application du principe « pollueur-payeur » sans augmentation des prix pour le consommateur.

Impôts sur le patrimoine :

- Taxation de l'ensemble du patrimoine détenu en France et à l'étranger, quel que soit sa nature (immobilier, placements financiers, œuvres d'art...) ;
- Accroissement de la progressivité de l'imposition des successions et donations, y compris sur les biens professionnels.



Pauvreté, précarité en 2022 : constats du Secours Populaire

La 16^e édition du baromètre de la pauvreté et de la précarité Ipsos/Secours populaire français met en lumière la difficulté pour une grande partie de la population de subvenir à ses besoins en pleine flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Cette dégradation du pouvoir d'achat pour tous les Français frappe encore plus durablement celles et ceux déjà fragilisés par deux années de crise sanitaire. Pour beaucoup, les conditions de vie se sont détériorées en 2022 dans des proportions rarement observées. Quels constats du Secours Populaire ?

Une grande partie de la population est confrontée à des difficultés financières, lesquelles précisément ?

Transport, énergie et alimentation, postes de dépenses essentiels, sont ceux où les difficultés ont le plus augmenté cette année. Énergie et transport engendrent des inquiétudes et des contraintes jamais vues depuis 2017 :

- Transport : **Près de 1 Français sur 2 rencontre des difficultés** pour payer de l'essence et les autres coûts liés au transport (+ 15 points en un an).
- Énergie : A peu près autant de personnes sont fragilisées pour les dépenses liées au chauffage, à l'électricité... (+ 5 points en un an).

Près de 6 millions de ménages étaient déjà dans une telle précarité énergétique en 2021 qu'ils recevaient le chèque énergie (Observatoire national de la précarité énergétique, janvier 2022).

- Alimentation : 37 % des Français peinent à consommer des fruits et légumes frais tous les jours (+ 5 points).

2021 a été marquée par une augmentation de 20 % des personnes à venir dans les libres services de la solidarité principalement pour de l'aide alimentaire. Les étudiant·es, et plus largement la jeunesse, sont les plus affecté·es par la hausse des prix ainsi que les ménages avec des revenus de moins de 1 200 euros nets par mois pour un foyer.

- Argent : **Compte en banque vide pour un Français sur deux.** 36 % (+ 2 points) réussissent à peine à boucler leurs fins de mois, 44 % avec moins de 1 200 euros nets par mois par foyer vivent à

découvert et 26 % redoutent de basculer dans la précarité.

- Vacances : **C'est le premier poste de dépenses sur lequel les familles rognent.** Près d'une famille sur deux s'en prive totalement cette année (+ 7 points), une proportion jamais atteinte depuis 2017.

- Rentrée scolaire : **+4% et +6% de hausse des coûts** pour, respectivement, l'entrée d'un élève au collège et à l'université : charge impossible à assumer quand les revenus ne suivent pas dans une période d'inflation record. Acheter un ordinateur est hors de portée des personnes aidées par le Secours populaire. Il faut aussi des vêtements, voire une coupe de cheveux.

En Loire-Atlantique, quelle évolution des publics concernés et des besoins exprimés ? Quelles réponses apportez-vous ?

En Loire-Atlantique, les 1 350 bénévoles répartis dans les 42 permanences d'accueil et de solidarité du Secours populaire sur le département ont accueilli et soutenu 21 467 personnes en 2021.

Au 30 septembre 2022, ce sont déjà 17 375 personnes qui ont été accueillies avec un reste à vivre quotidien moyen de 3,30 euros par personne (2,30 euros sur Nantes).

Parmi les publics en augmentation, les plus de 60 ans sont déjà près de 1 000 à avoir été accueillis au 30 septembre 2022 alors qu'ils étaient 1 063 sur toute l'année 2021. 513 personnes ont un emploi et viennent solliciter le soutien du Secours populaire. Pour les accompagner, **le SPF met en œuvre des solidarités tant dans l'urgence que dans l'accompagnement** :

aide alimentaire, accès aux vacances, lutte contre la pauvreté des enfants, accès à la culture et aux loisirs et au sport, accompagnement éducatif et scolaire, lutte contre la fracture numérique, aide vestimentaire et matérielle. Le SPF accompagne les enfants pour des sorties culturelles ainsi que dans le domaine du sport, offrant des licences et du matériel adapté.

Comment l'association parvient-elle à interroger les pouvoirs publics ?

Le Secours populaire est reconnu d'utilité publique à juste titre : il doit sa capacité d'action à son puissant réseau de 87 000 bénévoles, au soutien de plus d'un million de donateurs, à sa structure décentralisée (1 300 permanences d'accueil et de solidarité en France) qui favorise la prise de responsabilité au niveau local et un maillage fin de son action. Cette solidarité populaire s'exerce aussi en Europe et dans le monde, en toute indépendance d'obédience et dans le plus grand respect des populations aidées et des associations partenaires.

Depuis 27 ans, le SPF se revendique aiguillon de tous les pouvoirs, et en particulier des pouvoirs publics. Il consacre du temps aux institutions officielles au plus haut sommet de l'Etat comme dans les communes où son expertise est aujourd'hui largement reconnue. Il y fait entendre la voix et y fait connaître la vie de celles et ceux qui affrontent les injustices, les manques criants, les atteintes à leur dignité, alors qu'ils aspirent simplement à travailler pour subvenir aux besoins des leurs et vivre normalement.

Merci à Nathalie Bouillet, Directrice départementale du SPF 44 et à Guylaine Gaudin, bénévole au SPF Vertou pour leurs réponses.

Propos recueillis par Gilles Mauxion



Le caché de La Poste : enquête sur l'organisation du travail des facteurs

Nicolas JOUNIN aux Éditions La Découverte



Ce sociologue a travaillé comme facteur, interviewé des postiers... et celui que l'on nomme « l'organisateur ». Il démonte les rouages de la machine qui prescrit le travail. Il dévoile les stratégies de La Poste pour étouffer les aspirations démocratiques de ses subordonnés, les tactiques des postiers pour tenir le coup. Il pose une question essentielle : qui décide de la manière dont s'organise la production ?

Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^e-XXI^e siècle)

Émilien RUIZ aux Éditions Fayard 2021



Depuis Saint-Just, de nombreux politiques ont voulu réduire le nombre des « fonctionnaires », mot qui n'a jamais été défini en droit administratif. Depuis le XX^e siècle, l'État se développe en recrutant de plus en plus de non titulaires, auxiliaires autrefois, contractuels maintenant. Quel rôle entendons-nous assigner collectivement à l'État ?



La mort hors la loi

Stéphane VELUT dans la Collection Tracts Gallimard N°31, 2021

Ces réflexions d'un chef de service en CHU apporte des éléments de réflexion au moment où l'on réfléchit à une modification de la loi Léonetti : il est difficile d'aborder les problèmes du déclin de la vie sans tomber dans des pièges. Pièges qu'il convient de connaître avant de s'y aventurer.

DEVOIR DE MÉMOIRE

Hommages aux résistants nantais fusillés à l'issue des « procès » des 42 et des 16 (1943)

Il y aura 80 ans, un tribunal militaire allemand a jugé 45 résistant·es FTP (dont 2 femmes) au Palais de justice de Nantes. C'est le plus important procès en zone occupée. Les drapeaux nazis flottent dans la salle d'audience qui se déroule en allemand, à huis clos. Seule la presse collaborationniste est admise. Les accusé·es n'ont pas choisi leurs avocats. Le commissaire Fourcade du Service (vichyste) de police anti-communiste est le principal accusateur.

Après cette parodie, le verdict tombe : 37 sont condamnés à mort, 3 à la prison à vie, 3 sont "acquittés" (mais immédiatement arrêtés puis déportés). Parmi eux 5 Républicains espagnols. Avant l'expiration du délai de recours, 9 condamnés sont fusillés dès le lendemain, le 29 janvier au Béle à Nantes, 25 autres y seront exécutés le 13 février, puis 3 le 7 mai. Le « procès » des 42 a eu un retentissement important. Un autre « procès » dit « des 16 », s'est déroulé discrètement à l'été 43. Il s'est traduit par l'exécution de 13 FTP, le 20 août 1943.

En hommage aux fusillés des « procès » de 1943, plusieurs initiatives seront organisées par le Comité du souvenir :

- le **28 janvier 2023** à 10h à Nantes, au Bèle. Évocation artistique et inauguration de la rue Gomez Ollero, puis à 17h place Jean Losq à Sainte-Luce, en hommage à J. et R. Losq ;
- le **29 janvier** à 11h au cimetière de La Chapelle-Basse-Mer en hommage aux Républicains espagnols ;
- le **26 février** à 10h30 à Rezé, place des Martyrs de la Résistance et initiative sur la mémoire l'après-midi ;
- le **4 février**, Hôtel du département, journée d'étude avec la participation d'historiens.

Pour en savoir plus : Programme complet des initiatives sur le site www.resistance-44.fr

Loïc Le Gac



Rencontre d'automne du jeudi 1^{er} décembre 2022 : Inscrivez-vous nombreux au repas amical

Prix du repas : 23 €

Nom - Prénom :

Je m'inscris au repas du 1^{er} décembre accompagné·e de : personne (s)

Je joins un chèque de € Date : Signature

Chèque à l'ordre de FGR-FP de Loire-Atlantique à adresser avec ce coupon avant le 22 NOVEMBRE
à Marie-Anne BOURRIGAUD : 22 bis, rue des Vrières 44240 La Chapelle sur Erdre
Tél : 06.74.51.56.51 - Mél : marie-anne.bourrigaud@orange.fr

Kir muscadet
*
Cassolette financière chaude
volaille - champignons
*
Bocal de merlu au beurre nantais
Sarrasin
*
Crème caramel au beurre salé
et crumble
*
Vins et café